

# CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE VEHICULE IMPORTE

## (Vous êtes une société)

**Les documents à fournir : merci de lire attentivement ce tableau**

**Si vous avez une question, n'hésitez pas de nous contacter via notre site (réponse rapide)**

**Appelez nous sur : 0988043147**

Conditions	Documents à fournir	Détails à vérifier sur chaque document	Check
Obligatoire	Mandat à KVS AUTO - Immatriculationcartegrise.fr Cerfa 13757*03 (cf. Page 4 du guide)	Rempli et signé par le gérant	
Obligatoire	Demande d'immatriculation d'un véhicule Cerfa 13750*05 (cf. Page 5 du guide)	Rempli et signé par le gérant	
Obligatoire	Carte grise étrangère	Complète, avec toutes les parties s'il en existe plusieurs	
Obligatoire	Pièce d'identité du gérant en cours de validité	Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (Français OU étranger)	
Obligatoire	Kbis de moins de 2 ans	Extrait complet	
<b>Obligatoire pour une immatriculation définitive</b> <b>Pas obligatoire pour un CPI WW</b>	Certificat de conformité (Facultatif pour obtenir un certificat provisoire d'immatriculation CPI WW)	Complet, avec le numéro de réception inscrit dessus. (Ce document se commande directement chez le constructeur ou la marque du véhicule)	
<b>Si véhicule européen</b>	Quitus fiscal	Tamponné et signé par le gérant. Document à retirer au centre d'impôts d'où vous dépendez (Pas besoin de Quitus pour les véhicules de Monaco) (Pas besoin de Quitus pour obtenir un CPI WW)	

<b>Si véhicule Non européen</b>	Déclaration de douanes	Document 846A (Pas besoin du 846A pour obtenir un CPI WW)	
<b>Si véhicule acheté à un particulier</b>	Certificat de cession ou facture		
<b>Si véhicule acheté à un professionnel de l'automobile</b>	Facture d'achat du véhicule (ou certificat de cession)	Tamponnée et signée par le professionnel vendeur	
<b>Si votre véhicule a plus de 4 ans (Les 2 roues et voitures sans permis ne sont pas concernés)</b>	Contrôle technique européen de moins de 6 mois	Moins de 2 mois si contre-visite	
<b>Si votre véhicule est en provenance d'Italie</b>	PRA (Certificat de propriété - Certificato di proprietà)	Ce document atteste que le vendeur est bien le propriétaire du véhicule que vous achetez. Il est indispensable et vous est fourni par l'ancien propriétaire italien avec la carte grise.	